

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 45

Artikel: Fameux !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211623>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité

Haasenstein et Vogler.

GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



Sommaire du N° du 6 novembre 1915 : Vieilles maisons (V. F.). — L'enlèvement (M.-E. T.). — Le cinquantenaire du cercle de Beau-Séjour. — Abrahame et la tzaï de caïon (Dâvi daô Télet). — Les deux justices (Palissot). — Bonaparte en Suisse ou une halte du grand homme, à Villeneuve, par J.-J. Porchat (A suivre).

VIEILLES MAISONS

Le Grand Conseil se réunira la semaine prochaine. Parmi les objets dont il est appelé à s'occuper figure un achat d'immeubles à Lausanne. Le Conseil d'Etat demande d'être autorisé à acquérir, pour le compte de la Caisse d'assurance contre l'incendie, les anciennes maisons Porta et Chavannes, rue Cité-Derrière. Cette Caisse regorge de capitaux, paraît-il ; d'autre part, elle est trop à l'étroit dans ses bureaux actuels ; en approuvant le projet ci-dessus, le Grand Conseil lui permettrait de faire d'une pierre deux coups : se mettre au large et placer ses fonds dans de bonnes conditions.

Nos lecteurs, nos lectrices surtout, se demanderont pourquoi nous les entretenons de ces choses dans un journal destiné avant tout à les récréer, et qui laisse à ses confrères le soin de traiter des affaires publiques.

Si le *Conteur*, aujourd'hui, sort un peu de son rôle, c'est qu'il y est poussé par des raisons que ses amis partageront, nous en sommes certain.

Le projet d'achat des maisons de la Cité-Derrière n'est pas une pure affaire d'administration. Il touche à de jolies choses du passé et menace l'esthétique de tout un quartier, de ce quartier de la Cité où s'est déroulée en somme toute l'histoire du canton de Vaud.

A une trentaine de pas au nord-est de la cathédrale, à l'angle des rues de Menthon et Cité-Derrière, le regard charmé du passant s'arrête sur de vieilles maisons qui semblent n'en faire qu'une, tant elles se serrent les unes contre les autres, derrière la tapisserie de lierre qui les orne et les unit. C'est là que demeuraient Daniel-Alexandre Chavannes, pasteur, puis homme politique, fondateur du Musée cantonal de sciences naturelles ; ses filles Cornélie et Hermine, qui se firent connaître, celle-ci comme écrivain, celle-là comme directrice de l'Ecole normale des institutrices ; son fils Félix, enfin, pasteur, historien et poète, auteur d'*Aux bords du Rhin*. Deux arcs de pierre s'arrondissent entre la maison Chavannes et l'immeuble au rez-de-chaussée duquel se trouvait la salle du Chapitre de Notre-Dame, salle dont les voûtes ogives du XIII^{me} siècle abritent aujourd'hui un atelier de menuisier. Adossée au nord de la maison Chavannes s'élève l'ancienne demeure du jurisconsulte Porta, à l'entrée surmontée de la petite porte de ses armoires.

A la place occupée par ce pâté de bâtiments, se trouvait jadis, ainsi que l'a établi M. Charles Vuillemer, la résidence de Cuno d'Estavayer, qui fut prévôt du Chapitre pendant plus de quarante ans, à partir de 1202. Cuno d'Estavayer rendit à l'histoire de notre pays des ser-

vices d'un prix inestimable en reconstituant le *Cartulaire de l'Eglise de Notre-Dame de Lausanne*, détruit dans un des incendies dont la cathédrale fut la proie.

Mais revenons aux immeubles que l'Etat se propose d'acquérir et pénétrons-y. Ce qui frappe tout d'abord le visiteur, ce sont les vastes dimensions des chambres et des cuisines. Dans l'une de celles-ci, apparaît une cheminée pareille à celles du château de Chillon et où l'on pourrait rôtir un bœuf tout entier. Les chambres, à deux ou trois fenêtres, permettraient aux architectes modernes de fourrer dans chacune d'elles tout un de leurs minuscules appartements. Ça et là se voient de charmants vestiges des XVI^{me} et XVII^{me} siècles : plafond de bois, placards aux élégantes éparres, cintres gracieux des portes. Des générations de pasteurs et de professeurs ont vécu en ces logis paisibles, propices à l'étude et à la méditation, et qui ouvrent au midi sur la cathédrale, à orient sur des jardins suspendus. Sous un des jardins subsiste une des portes de la cour de l'ancien château de Menthon, incendié en 1587.

Aux Chavannes et aux Porta ont succédé des familles d'artisans et d'employés, riches seulement en progéniture et que tourmente la perspective d'être délogées.

Elles ne sont pas les seules à se tourmenter. Ceux qui ont le culte des souvenirs, ceux pour qui la grâce des sites n'est pas chose indifférente, se demandent ce qu'il adviendra de la Cité, à laquelle ont déjà été portées de si irrémédiables atteintes. Ils songent à la disparition de la porte Saint-Maire et aux édifices nouveaux, fort bien compris en eux-mêmes, mais si peu à leur place. Sans doute, la cause de la beauté du paysage rencontre maintenant de fervents défenseurs dans les pouvoirs publics, et il est à croire que l'Etat de Vaud, qui a été le premier à adopter une loi pour la conservation des monuments historiques, s'ingénierait à ne pas faire quelque chose de trop indigne du voisinage de la cathédrale.

Mais remplace-t-on la grâce créée par les siècles ?

Pour ne pas courir le risque de l'irréparable, ne pourrait-on songer à une autre solution ? La meilleure, la plus simple aussi, ne consisterait-elle pas en l'acquisition par le canton des bâtiments en question, non pour les démolir, mais pour les conserver pieusement comme un des trésors de la pittoresque Cité d'autrefois ? Tout vieux qu'ils sont, aucune fissure n'entame leurs solides murs. Et quel ravissant petit musée national l'Etat ne pourrait-il pas y installer en les ornant des collections iconographiques formées par feu le pasteur Vionnet, en les meublant des objets que lui donnaient les bons citoyens électrisés par un si bel exemple !

Cela dérangerait les plans de l'aimable M. Germond ; mais le directeur du Service des assurances contre l'incendie est trop avisé pour ne pas trouver ailleurs un emplacement propre à recevoir ses nouveaux bureaux. Et puis, ne doit-il pas se dire avec le poète :

.... Lorsqu'on livre aux flammes
Les débris des vieilles maisons,
Le rêveur sent brûler des âmes
Dans les bleus éclairs des tisons.

V. F.

Fameux ! — Nous accompagnions, l'autre jour, à sa dernière demeure, un haut fonctionnaire qui comptait autant d'amis que d'administrés, et naturellement la conversation roula sur le défunt. Quelqu'un, qui l'avait connu tout enfant, conta de lui le trait suivant :

« La mère de notre cher ami l'allaita fort longtemps : il avait près de quatre ans lorsqu'elle se résigna à le sevrer. Rien n'était plus singulier que de voir ce gros nourrisson en culotte, monté sur une « banchette » et tétant goulûment le sein maternel. Son père le surprit un jour dans cette attitude, et lui fit les cornes. Mais le moutard n'en eut aucune honte. Se retournant vers l'auteur de ses jours et claquant de la langue comme lorsqu'on goûte à un grand crû, il lança avec conviction ce seul mot : *fameux !* et se remit à sa douce besogne. »

L'ENLÈVEMENT

PAS plus tard que l'été dernier.

— Monsieur, un télégramme !

Tel un tigre à l'affût, je bondis dans la direction d'Aglâe.

Je vois d'ici les points interrogatifs surgir dans la pauvre cervelle de mes sympathiques lecteurs.

— Aglâe ? Aglâe ? c'que c'est que ça, Aglâe ?

C'est ma cuisinière, pardi : 55 ans, trois maris, 25 enfants, laide comme les péchés capitaux. Ainsi, rien à craindre...

D'un geste fébrile, je fis sauter la fragile enveloppe, celle de la dépêche, bien entendu :

« Mon amour, lus-je. Mes parents s'opposent à notre mariage. Une seule solution possible : enlevez-moi ! Serai, minuit, grille du château. Vous adore. — Eveline. »

Je consultai ma montre : 11 h. 35. Le temps d'emprunter quelques louis à un vague conseiller de paroisse du voisinage, de fréter une auto, et déjà je roulais vers le bonheur.

A l'heure dite, nous nous arrêtions devant la grille. Eveline était là, fidèle au rendez-vous, toute palpitante sous son long caoutchouc azuré. Azuré n'est peut-être pas le qualificatif exact. Mais dans un moment pareil, n'est-ce pas...

Avec d'innies précautions j'installai ma bien-aimée à l'intérieur de la fringante automotrice.

Le chauffeur, qui avait reçu des instructions précises, se mit en devoir de démarrer.

— Brrrr... Brrrr... Brrrr... gronda le moteur.

— Enfin seuls ! m'écriai-je éperdument. Oh ! Mon Eveline ! Mon Eveline !

Un regard, plein de promesses radieuses, me répondit.

Nous allions échanger notre premier baiser, lorsque, bêtement, s'ouvrit la porte du coupé.

— Sais pas ce qu'il y a ! s'exclama le chauffeur. Impossible de mettre en marche !